

Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Approbation du non recours au vote à scrutin secret - Election au poste de vice-président au sein de la commission permanente	

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4133-5, L.4133-6 et L.4132-14,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Lucie ETONNO, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Barbara NOURRY, Eric THOUZEAU, Franck LOUVRIER, Paul JEANNETEAU, Lydie BERNARD, Carine MENAGE, Johann BOBLIN, Pascal GANNAT, Christelle MORANCAIS, Antoine CHEREAU, Laurent GERAULT, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le non recours au vote à scrutin secret pour le vote portant sur l'élection au poste de vice-président au sein de la commission permanente lors de la réunion du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANCAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs